

Présents : BIENACEL Peggy - - FRANÇAIS Cyril - GIRARD François - LEBOYER Christian - MOINEAU Frédéric - PEINTRE Angélique - RIPOLL Sébastien - TWARDOWSKIJ Richard

Absents-Pouvoir : PISSOT Philippe donne pouvoir à Mme PEINTRE Angélique
BRIN Stéphanie donne pouvoir à FRANÇAIS Cyril - JACQUEMET Jean-Jacques donne pouvoir à MOINEAU Frédéric.

Absents : CARIOU Evelyne

Secrétaire de séance : RIPOLL Sébastien

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir constaté le quorum. Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 30 janvier 2019.

I . Administration générale

1. CDC : Commission géographique « Marais Nord de Rochefort » : désignation d'un référent communal

La Cdc Aunis Sud est concernée par le Syndicat Mixte de la Charente Aval (SMCA). Ce syndicat mixte a en charge la compétence GEMAPI sans la PI Maritime. La commune de Chambon doit désigner un référent communal à la commission géographique « Marais Nord de Rochefort ». M. MOINEAU Frédéric se propose comme référent communal. Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve la candidature de M MOINEAU Frédéric comme référent communal à la commission géographique « Marais Nord de Rochefort »

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 1

Délibération 2019-05

2. Parc éolien à Forges : Avis sur le projet

Dans le cadre de l'enquête publique, procédée du lundi 21 janvier 2019 au vendredi 22 février 2019 inclus, relative à l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Forges, il est prévu dans l'arrêté du 11 décembre 2018, article 6, que : « Le conseil municipal de la commune d'implantation du projet, celui des communes concernées par le rayon d'affichage de l'avis d'enquête, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ainsi que le conseil communautaire de la Communauté de Rochefort Océan, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête. » Le conseil municipal, après avoir délibéré décide de rendre un avis favorable au projet.

Vote : Pour : 3 - Contre : 7 - Abstentions : 1

Délibération 2019-06

3. Terrains B 1345 et ZE 0083 à côté de la salle des fêtes : Droit de préemption

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le 28 janvier 2019 une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant la vente des terrains situés 30 rue du Gros Sillon – 17290 CHAMBON (terrains cadastrés B 1345 – ZE 83) à côté de la salle des fêtes. La collectivité peut préempter sur ce bien. Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter la vente dans les conditions fixées par le propriétaire vendeur et décide d'autoriser M. Le Maire à établir et signer tout document s'y référant.

Vote : Pour : 7 - Contre : 4 - Abstentions : 0

Délibération 2019-07

4. SDEER : Marché d'achat d'énergies 2020-2022 – Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de travaux / fournitures / services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

La Commune de Chambon a des besoins en matière d'achat d'énergie, de travaux, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique. La mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix.

MAIRIE

17290 CHAMBON

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après avoir entendu son exposé, le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré

- L'adhésion de la Commune de Chambon au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de travaux / fournitures / services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité,
- D'autoriser le coordonnateur et le SDEER, a sollicité, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergie, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.
- De s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de Chambon est partie prenante
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de Chambon est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2019-08

5. Cimetières : Mise en place d'un règlement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'aucun règlement intérieur pour les cimetières n'existait. Il est donc nécessaire de mettre en place ce document afin de définir l'ensemble des règles qui permettent une utilisation paisible et harmonieuse des lieux.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le règlement municipal du cimetière du Cher tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- Approuver le règlement municipal du cimetière du Cher tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits règlements ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2019-09

II. Finances

6. Restaurant scolaire : travaux

Suite à la réunion du mardi 5 février 2019 relative à la cantine de l'école de Chambon et aux différentes remarques formulées par les parents, il est nécessaire d'effectuer quelques travaux à la cantine afin d'obtenir une pause repas plus apaisée et d'améliorer les locaux : Réfection du sol pour amortir les bruits des chaises - Rafrâichissement de la peinture aux murs par le service technique - Pose de films sur deux vitres (les rideaux orange seront enlevés) - Démontage d'un grand placard - Réaménagement des porte-manteaux - Désencombrement de quelques petites tables et du frigo vitrine - Ajout d'une table pour que le service s'effectue à 4 enfants au lieu de 6 pour essais voir remplacement des tables - Renouvellement de l'ensemble des chaises

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver les travaux envisagés, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2019-10

III. Questions diverses

- Formation personnel DREAMS
- Choix d'une date pour la CCID avant le vendredi 5 avril 2019 : framadate
- Commission finances : mercredi 6 mars
- Commission Parvis : lundi 18 mars
- Bibliothèque
- Containers

Prochain conseil : mercredi 20 mars